



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt et un, le huit juillet, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), salle du Marché Couvert, sur la convocation qui lui a été adressée le deux juillet deux mil vingt et un, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. François-Xavier VILLAIN.

Nombre de délégués communautaires en exercice	92
Nombre de délégués communautaires présents	64
Nombre de votes	83

**Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 64**

**ABANCOURT** : Mme Françoise LAINE - **ANNEUX** : M. Thierry LEVEQUE - **AUBENCHEUL-AU-BAC** : M. Michel PRETTRE - **AWOINGT** : M. Eddy DHERBECOURT - **BANTEUX** : Mme Bernadette GODET - **BANTIGNY** : M. Yves MARECAILLE - **BANTOUZELLE** : Mme Sylviane MAUR - **BLECOURT** : M. Jean-Paul BASSELET - **BOURSIES** : M. Slimane RAHEM - **CAGNONCLES** : M. Bruno LEFEBVRE - **CAMBRAI** : M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Jeannie BERTELOOT, Mme Martine BILBAUT, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Martine DESMOULIN, M. Christian DHENIN, Mme Dominique GAILLARD, M. Gérard LAURENT, M. Jean-Pascal LEROUGE, M. Stéphane MAURICE, M. Brahim MOAMMIN, Mme Laurence SAYDON, M. Nicolas SIEGLER, M. Nicolas SIMEON, M. Sylvain TRANOY, M. Benoit VAILLANT, M. François-Xavier VILLAIN - **CREVECOEUR-SUR-ESCAUT** : M. Gilbert DRAIN - **CUVILLERS** : M. Jacky LAURENT - **DOIGNIES** : M. Pascal MOMPACH - **ESCAUDOEUVRES** : Mme Agnès BILBAUT, M. Thierry BOUTEMAN - **ESNES** : M. Olivier GOBERT - **FLESQUIERES** : Mme Fernande LAMOURET - **FONTAINE-NOTRE-DAME** : M. Bruno IVANEC - **GONNELIEU** : Mme Karine MORELLE - **GOUZEACOURT** : M. Jacques RICHARD - **HAYNECOURT** : M. Bernard HUREZ - **HEM-LENGLET** : Mme Yvette BLANCHARD - **IWUY** : M. Pascal GUSTIN, M. Daniel POTEAU - **LES-RUES-DES-VIGNES** : M. Marc LANGLAIS - **MARCOING** : M. Jean-Claude GUINET - **MASNIERES** : M. Francis NOBLECOURT - **MOEUVRES** : M. Gérard SETAN - **NEUVILLE-SAINT-REMY** : M. Christian DUMONT, Mme Martine LABALETTE - **NIERGNIES** : Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI - **NOYELLES-SUR-ESCAUT** : M. Philippe LOYEZ - **PROVILLE** : Mme Thérèse WARGNIES - **RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE** : Mme Maryvone RINGEVAL - **RIBECOURT-LA-TOUR** : Mme Christelle MARQUES - **RUMILLY-EN-CAMBRESIS** : M. Jean FICHAUX - **SAILLY-LEZ-CAMBRAI** : Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX - **SANCOURT** : M. Claude LECLERCQ - **SERANVILLERS-FORENVILLE** : Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD - **THUN-L'EVEQUE** : M. Jacques DENOYELLE - **THUN-SAINT-MARTIN** : M. Henri DESPRES - **TILLOY-LEZ-CAMBRAI** : Mme Sonia LANCEL - **VILLERS-EN-CAUCHIES** : M. Pascal DUEZ - **VILLERS-GUISLAIN** : M. Gérard ALLART - **VILLERS-POUICH** : M. Pascal BRUNIAUX - **WAMBAIX** : M. Romain MANESSE.

**Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné procuration : 14**

**CAMBRAI** : Mme Amélia CAFEDE, titulaire qui donne procuration à M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, titulaire, Mme Aline CHATELAIN, titulaire qui donne procuration à Mme Marie-Anne DELEVALLEE, titulaire, Mme Sylvie LABADENS, titulaire qui donne procuration à M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, titulaire, Mme Sylviane LIENARD, titulaire qui donne procuration à Mme Martine BILBAUT, titulaire, M. Christophe SIMPERE, titulaire, qui donne procuration à Mme Marie-Anne DELEVALLEE, titulaire, M. Pierre-Antoine VILLAIN, titulaire qui donne procuration à M. Nicolas SIEGLER, titulaire, M. François WIART, titulaire, qui donne procuration à M. Nicolas SIMEON, titulaire - **ESCAUDOEUVRES** : M. José DE SOUSA, titulaire qui donne procuration à M. Jacques DENOYELLE, titulaire - **ESTRUN** : M. Jean-Luc FASCIAUX, titulaire qui donne procuration à M. Daniel POTEAU, titulaire - **HONNECOURT-SUR-ESCAUT** : M. Jean-Pierre GOLEBIEWSKI, titulaire, qui donne procuration à M. Philippe LOYEZ, titulaire - **MASNIERES** : Mme Christelle COUANT, titulaire qui donne procuration à M. Francis NOBLECOURT, titulaire - **NEUVILLE-SAINT-REMY** : M. Jean-Pierre COUVENT, titulaire qui donne procuration à M. Christian DUMONT, titulaire - **PROVILLE** : M. Guy COQUELLE, titulaire qui donne procuration à Mme Thérèse WARGNIES, titulaire.

**Suites :**

**Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné suppléance : 05**

**ESWARS** : M. Francis REGNAULT, titulaire qui donne suppléance à M. Francis RATTE, suppléant - **FRESSIES** : Mme Marie-Danièle CHEVALLIER, titulaire qui donne suppléance à Mme Edith HORNAIN - **NAVES** : M. Jean-Pierre DHORME, titulaire qui donne suppléance à M. Lucien CAPLIEZ - **RAMILLIES** : M. Olivier DELSAUX, titulaire qui donne suppléance à M. Bernard DEBUT, suppléant - **RIEUX-EN-CAMBRESIS** : M. Michel MOUSSI, titulaire qui donne suppléance à Thérèse MAIRESSE, suppléant.

**Nombre de conseillers communautaires absents : 09**

**CAMBRAI** : Mme Claire BURELET, M. Jean-Marie DEVILLERS, Mme Nathalie DROBINOHA - **CANTAING-SUR-ESCAUT** : M. Eric PARENT - **CAUROIR** : M. Benoît DHORDAIN - **IWUY** : Mme Emilie DUPUIS - **LESDAIN** : Mme Geneviève GAUTIER - **RAILLENCOURT** : M. Fabrice LEFEBVRE - **RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE** : M. Bernard DE NARDA.

**Secrétaire de séance** : M. Benoit VAILLANT.

**D2021-07-11 : POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - FONDS STRUCTURANTS**

**D2021-07-11 : POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - FONDS STRUCTURANTS**

Rapporteur : Monsieur Nicolas SIEGLER  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du processus d'élaboration budgétaire 2021, la communauté d'agglomération de Cambrai a décidé de mettre en oeuvre une politique nouvelle d'aménagement du territoire communautaire de soutien aux projets structurants portés par les communes.

Ledit projet est considéré structurant dès lors que :

- son champ d'intervention correspond à une volonté politique de la communauté,
- la maîtrise d'ouvrage est assurée par une commune du territoire communautaire,
- son rayonnement et les bénéfices pour le territoire dépassent les limites territoriales de la commune porteuse du projet.

Le montant de la participation communautaire est plafonné à 10% du coût total d'opération HT (études et maîtrise d'oeuvre inclus, hors coût d'acquisition foncière).

La communauté d'agglomération a décidé de renforcer son action en matière de santé, en lien avec tous les partenaires de ce domaine, et d'accompagner spécifiquement les projets améliorant la démographie médicale, les conditions de travail des personnels soignants et l'accès au soin des habitants du territoire, dès lors qu'ils sont labellisés par l'ARS et dotés de maîtres de stage de l'enseignement supérieur médical accueillant des étudiants en médecine.

Dans ce cadre, la commune de Gouzeaucourt a sollicité la communauté pour le projet de maison de santé pluri-professionnelle de type universitaire (MSPU). Ce projet a été co-construit par la commune sur la base d'un diagnostic du territoire piloté en 2018 par l'Agence Régionale de Santé qui lui a permis d'obtenir le label maison de santé pluridisciplinaire. Un espace France Service y sera intégré ainsi qu'une permanence départementale de la Protection Maternelle et Infantile.

Ce projet est considéré comme un projet structurant du territoire à plus d'un titre.

Gouzeaucourt constitue en soit un bassin de vie spécifique, au même titre que Rumilly-Masnières-Marcoing et Iwuy, identifiés par le schéma de cohérence territoriale adopté en 2012. Il a été constaté que les pôles relais et leurs couronnes regroupent la majorité de la population et des équipements structurants tant économiques, commerciaux et culturels.

L'objectif est de permettre le développement de l'emploi, le maintien des services et des commerces de proximités, le développement des déplacements alternatifs à la voiture ainsi que la gestion économe des ressources.

Le projet porté par la commune a vocation à rayonner sur le bassin de vie autour de ce pôle relais et touche près de 12.000 patients.

Au-delà, le caractère universitaire de la maison de santé concourt à sédentariser les jeunes professionnels.

Par ailleurs, l'objectif d'une MSPU est d'accorder plus de place à la formation et à la recherche en soins primaires.

Pour être considérée comme telle, la structure doit respecter différents critères dont par exemple le fait de compter dans l'équipe au moins un enseignant titulaire de médecine et un chef de médecine générale et signer une convention spéciale avec l'Agence Régionale de Santé.

L'objectif assigné de formation et de recherche en soins primaires est fondamental. En effet, en pratique, la tendance actuelle est qu'une majorité d'étudiants ne s'oriente pas sur la carrière de médecin généraliste. Le concept de MSPU repose sur l'adaptation du contenu et des modalités de la formation à la réalité de l'exercice médical dans l'optique d'inciter des jeunes médecins à opter pour une carrière de médecin généraliste.

Dans le contexte de désertification médicale, disposer d'un tel outil sur le territoire est une opportunité pour le bassin de vie de la commune mais aussi pour le territoire de notre communauté d'agglomération.

Le coût de l'opération est de 2.628.896,60 € HT.

La commune sollicite un fonds de concours d'un montant de 250.000 €.

La commission finances a débattu de ce projet et a émis un avis favorable sur l'intervention de la communauté à cette hauteur.

A l'unanimité, le conseil communautaire a décidé du versement d'un fonds de concours structurant au bénéfice de la commune de Gouzeaucourt de 250.000 €.

Publié le **12 JUIL. 2021**

Certifié exécutoire **12 JUIL. 2021**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an -  
suscits,

Suivent les signatures.....

Pour extrait conforme

Le Président,



  
François-Xavier VILLAIN

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le



ID : 059-200068500-20210712-D2021\_07\_11-DE